

Projet de Budget 2020 du Secrétariat général de la COI

Le projet de budget 2020 est établi par le Secrétariat général de la COI (SG-COI). Ce projet de budget a déjà été soumis au Comité budgétaire pour examen et ce dernier a revu à la baisse le montant initialement prévu (Cf compte rendu comité budgétaire). Le Comité des OPL s'est également réuni les 14 et 15 janvier 2020 à Maurice en vue de son approbation et validation par le Conseil de la COI.

Au regard du Règlement financier, le projet de budget 2020 doit être approuvé par les Etats-membres avant le 1^{er} janvier de l'année d'exercice.

L'année 2020 sera une année charnière pour le SG-COI marqué par un important travail de modernisation et de renforcement au sein de l'organisation. Les actions les plus marquantes concernent les travaux d'accréditation au Fonds vert pour le climat et l'accès à l'accord de contribution (9 piliers) auprès de l'Union européenne. Dans le même souffle, plusieurs points ont été évoqués dans la Déclaration de Moroni sur l'avenir de la COI. Ces aspects auront une répercussion financière sur le budget de fonctionnement de l'organisation en particulier la révision de la structure organisationnelle du SG-COI et son renforcement.

1. Les aspects prioritaires découlant de ce plan de renforcement sont les suivants :

- La pérennisation de trois postes indispensables pour la poursuite de l'accréditation aux Fonds climat et UE (Auditeur interne, assistant audit interne, assistant passation de marchés). Ces postes sont actuellement financés par la subvention INCA de l'Union européenne jusqu'en décembre 2019 **(108 717€)**
- La tenue d'un deuxième Conseil des ministres en 2020 aux Comores **(34 000 €)**

Il est à noter que le budget pour le financement de 3 postes d'assistants chargés de mission prévus pour appuyer le SG-COI dans le programme INCA n'a pu être utilisé du fait de la compensation des inéligibilités sur les fonds destinés à la COI par l'UE.

2. En plus de ces dépenses à caractère exceptionnel, les aspects ci-dessous entrent dans le cadre des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation pour l'année 2020 :

- le changement de Secrétaire général interviendra en juillet 2020, ce qui induira des coûts pour le SG-COI notamment les frais contractuels des deux Secrétaires généraux (indemnités de fin de contrat, indemnité d'installation et coûts y afférents), cérémonie de passation de pouvoir **(58 624€)**
- Le remboursement de l'actualisation salariale non versé aux cadres en 2019 comme décidé lors du Conseil extraordinaire tenu aux Seychelles en février 2019 **(26 027 €)**
- Compensation salariale octroyé par le gouvernement de Maurice représentant l'inflation dans l'Etat du siège (estimé à + 0,5%) pour le personnel de bureau et d'appui conformément aux dispositions de la grille salariale du statut du personnel. Pour 2020, aucun ajustement n'est fait dans le budget pour les cadres car la décision du Comité budgétaire est de reporter le coût sur l'année 2021.

- Une provision pour changer les panneaux lumineux des bureaux et espace commun en LED afin de réaliser des économies conséquentes sur les factures d'électricité **(5 000€)**
- Le remplacement du véhicule de fonction du Secrétaire général **(20 000 €)**

3. Etat des recettes

Au niveau des **recettes**, l'exercice 2020 sera marqué par une diminution des ressources externes. En effet, la subvention INCA de l'Union européenne du fait de son caractère non pérenne arrive à son terme avec le versement de la dernière tranche de 150 000€ en 2019/20, alors que les premières recettes sur projets Fonds vert/AFD n'arriveront que fin 2020 ou début 2021.

Par ailleurs, en plus de la contribution statutaire des Etats-membres, le budget de fonctionnement est alimenté par trois sources : le financement INCA de l'Union européenne à hauteur de 150 000 € (dernière tranche), le don de la République populaire de Chine (estimé à 90 000€) et les frais de gestion pour les projets financés par le Fonds vert pour le climat à hauteur de 25 000 €. Ces apports externes ont été calculés de façon conservatrice sans tenir compte de possibles autres apports pour 2020, en particulier :

- Des frais de gestion sur les projets Fonds vert, dont les pourcentages d'apport ne sont pas encore arrêtés avec le bailleur et qui ne se matérialiseront qu'en 2020/21 ;
- Des frais de gestion sur le projet ExpLOI de l'AFD dont les pourcentages d'apport ne sont pas encore arrêtés et qui ne se matérialiseront qu'en 2020/21 ;

Il est à noter que le Fonds vert monte en puissance comme possible source de revenus du Secrétariat général et que cette situation devrait s'amplifier de façon significative dans le prochain budget. L'exercice d'accréditation est en cours et sera complété en 2020.

De ce qui précède, le projet de budget de fonctionnement annuel du Secrétariat général pour 2020 s'élève à Rs 61 709 400 (soit 1 542 734 €), dont Rs 50 709 346 (1 267 734 €) comme contribution statutaire des Etats membres.

Par rapport au budget 2019 d'un montant de 1 297 458 €, le projet de budget 2020 marque une hausse de **18,9 %**. Les dépenses de fonctionnement se décomposent ainsi :

Budget par chapitre de dépenses	Montant global pour 2019 en €		Montant global pour 2020 en €	%
Personnel	1 020 891		1 178 869	76,41%
Frais de fonctionnement	137 700		137 915	8,94%
Frais de déplacement SG-COI	81 000		104 800	6,79%
Contrôle des comptes	7 500		8 000	0,52%
Communication externe	8 400		11 700	0,76%
Immobilisations	10 967		45 450	2,95%
Contrepartie aux projets	4 500		2 000	0,13%
Frais de déplacement OPL	7 500		30 500	1,97%

Comités budgétaires et d'audit	6 500	6 500	0,42%
Dépenses exceptionnelles (réunions, ateliers etc)	12 500	17 000	1,10%
Fonds de réserve	0	0	0
TOTAL	1 297 458	1 542 734	100%

Budget par département	Montant global pour 2020 (€)	Montant global pour 2020 (Rs)
Département d'archivage.	37 625	1 505 000
Département d'audit interne.	111 535	4 461 400
Bureau du Directeur.	41 535	1 661 400
Bureau du Secrétaire Général.	286 422	11 456 880
Département de communication.	86 199	3 447 960
DI 1: Santé publique, circulation, tourisme, éducation, société civile, promotion femme et enfant	90 035	3 601 400
DI 2: Sécurité maritime, économie, espace et infrastructures régionales	106 386	4 255 440
DI 3: Stabilité politique, terrorisme et criminalité transnationale et énergie durable	70 269	2 810 760
DI 4: Environnement durable et changement climatique.	94 230	3 769 200
DI 5: Stabilité politique, terrorisme et criminalité transnationale et énergie durable	28 009	1 120 360
Département informatique.	38 520	1 540 800
Département du service des marchés et contrats.	106 680	4 267 200
Département des ressources humaines.	92 570	3 702 800
Département du service administratif et financier.	352 720	14 108 800
TOTAL	1 542 734	61 709 400

De ce fait, la contribution statutairement à la charge des Etats membres est ventilée en 2020 selon la clé de répartition en vigueur :

Contributions des Etats membres [total €]	Budget 2019	Projet de Budget 2020 €	Projet de Budget 2020 Rs	% de variation	Différence €
Comores (6%)	60 447	76 064	3 042 562	+25 83%	+ 15 617
France/Réunion (40%)	402 983	507 093	20 283 738	+25 83%	+ 104 110
Madagascar (29%)	292 163	367 643	14 705 710	+25 83%	+75 480
Maurice (20%)	201 492	253 547	10 141 869	+25 83%	+ 52 055
Seychelles (5%)	50 373	63 387	2 535 467	+25 83%	+13 014
TOTAL	1 007 458	1 267 734	50 709 346	+25 83%	+ 260 276

Note : 1 € = 40 Rs

Proposition au Comité des OPL

Le Comité des OPL propose au Conseil des ministres l'adoption du projet de budget 2020 pour la somme de Rs 61 709 400 (Euro 1 542 734) dont Rs 50 709 346 (Euro 1 267 734) comme contribution statutaire.

- Annexe 1 : Projet détaillé du Budget 2020*
- Annexe 2 : Organigramme(décembre 2019)*
- Annexe 3 : Liste des agents de la COI (décembre 2019)*
- Annexe 4 : Le personnel - distribution par catégories*
- Annexe 5 : Proposition de Grille salariale 2020*